



SELARL Stanislas HELDT
Stéphane CLAISE
Jacques-Yves LE MAREC
Commissaires de Justice Associés

Louis-Victor LOGER
Commissaire de justice
3 rue de l'Assemblée Nationale
B.P. 465
78004 VERSAILLES CEDEX
01.39.50.55.51 / hy@orange.fr

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**



GESTIONNAIRE DU
DOSSIER

@AVOVENTES.FR

Email : hy@orange.fr

REF A RAPPELER :
2303849 - BC
24/02/2023

MOYENS DE PAIEMENT

01.39.50.55.51

VIREMENT :

Iban : FR95 4003 1000 0100 0034
3731 V64
Bic : CDCG FR PP

CHEQUE :

Ordre : SELARL HELDT CLAISE LE
MAREC



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE VINGT DEUX FEVRIER

La SELARL HELDT CLAISE LE MAREC, Commissaires de Justice associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence de VERSAILLES (Yvelines) 3, rue de l'Assemblée Nationale, soussignée par l'un d'eux

À LA DEMANDE DE :

FONDS COMMUN DE TITRISATION ORNUS ayant pour société de gestion la société EQUITIS GESTION SAS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 92, avenue de Wagram-75017 PARIS, immatriculée sous le numéro B 431 252 121 au RCS de Paris, représenté par son recouvreur la société MCS ET ASSOCIES, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 334 537 206, ayant son siège social 256 bis rue des Pyrénées 75020 PARIS, agissant poursuites et diligences de son Président domicilié es qualité audit siège, Venant aux droits du CREDIT DU NORD en vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 19 avril 2019 soumis aux dispositions du Code monétaire et financier pour lequel domicile est élu à VERSAILLES, 7 rue Jean Mermoz au cabinet de Maître Pascale REGRETTIER-GERMAIN, Avocat au Barreau de VERSAILLES

LAQUELLE A PREALABLEMENT EXPOSE A :

La SELARL Stanislas HELDT, Stéphane CLAISE, Jacques-Yves LE MAREC Commissaires de Justice associés, titulaires d'un Office de commissaire de Justice à la résidence de VERSAILLES (78000), 3 rue de l'Assemblée Nationale, soussigné par l'un d'eux,

QUE :

Dans le cadre de la procédure de saisie immobilière et suite au commandement de payer valant saisie signifié par acte de notre ministère en date du 09 février 2023 conformément aux dispositions des articles R 322-2 et R 322-3 du code des procédures civiles d'exécution, il me requiert à l'effet de dresser le procès-verbal de description de l'immeuble situé à CARRIERES SOUS POISSY, 14 rue de la Senette, bâtiment T, rez de chaussée, lot 28 de l'ensemble immobilier en copropriété en spécifiant sa composition, sa superficie approximative, l'indication des conditions d'occupation et l'identité des éventuels occupants.

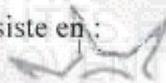
DÉFÉRANT À CETTE DEMANDE :

Je, Stéphane CLAISE, membre associé de la SELARL Stanislas HELDT, Stéphane CLAISE et Jacques-Yves LE MAREC, Commissaires de Justice associés, à la résidence de VERSAILLES (78000), 3 rue de l'Assemblée Nationale, Soussigné,

Me suis rendu, ce jour, à 15 h 30, à CARRIERES SOUS POISSY, 14 rue de la Senette, bâtiment T, rez de chaussée, lot 28 où dans le respect des règles de distanciation physique et d'hygiène des mains, et, me conformant aux protocoles sanitaires mis en place dans les lieux, en présence de

je constate ce qui suit :

L'immeuble, objet de la saisie, consiste en :



SUR LA COMMUNE DE CARRIERES-SOUS-POISSY (78955)

Les biens et droits immobiliers sis en ladite commune, dépendant d'un ensemble immobilier situé Rue de la Senette, lieudit Rue de la Reine Blanche, cadastré section AI n°723, pour une superficie totale de 22 a 53 ca.

Etant précisé que la parcelle cadastrée section AI n°723 provient de la réunion des parcelles initialement cadastrées section AI n°660, section AI n°675, section AI n°676, section AI n°686, section AI n°689 et section AI n°706 suivant procès-verbal du cadastre n°1383 en date du 22 novembre 2010, publié au 3^{ème} bureau des hypothèques de VERSAILLES, le 23 novembre 2010 volume 2010 P n°8477.

A savoir le LOT N°28, d'une superficie de 304,10 m², comprenant :

Dans le bâtiment T, au rez-de-chaussée, un local commercial, constitué au jour de son acquisition par le d'une seule pièce « brut de béton » et est à aménager totalement, sanitaire compris, les ouvertures créées étant actuellement obturées par des carreaux de plâtres.

Et les quatre cent quatre-vingt-dix-huit/dix millièmes (498/10.000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété selon acte de Maître AUJAY, notaire à POISSY, le 28 décembre 2007, publié au service de la publicité foncière de VERSAILLES 3^{ème}, le 19 février 2008, volume 2008 P n°1407.

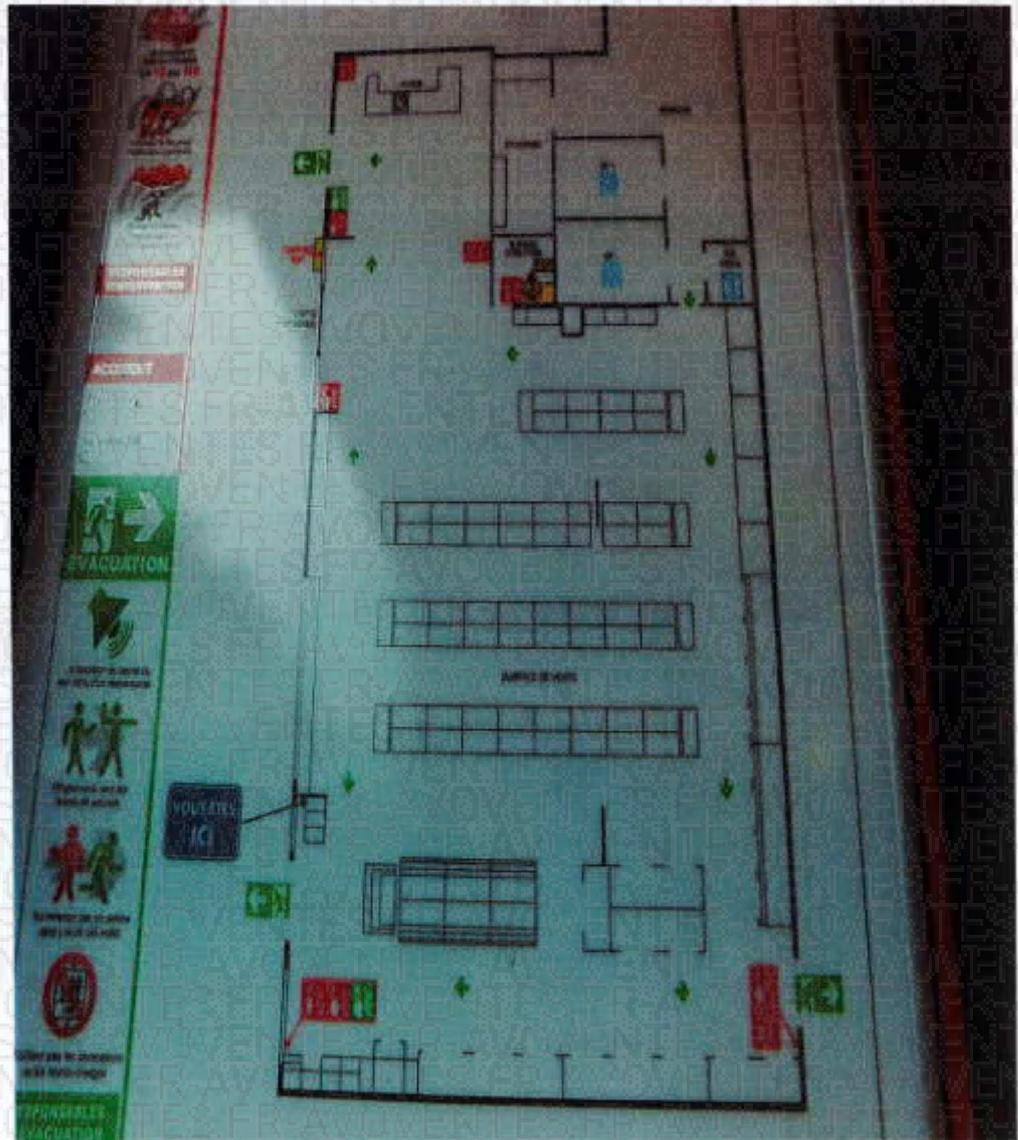








Le local commercial se divise de la façon suivante :



I. Surface de vente :

Revetement de sol : dalles techniques

Murs : parpaings / bardage / trois vitrines recouvertes de vitrophanies

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques



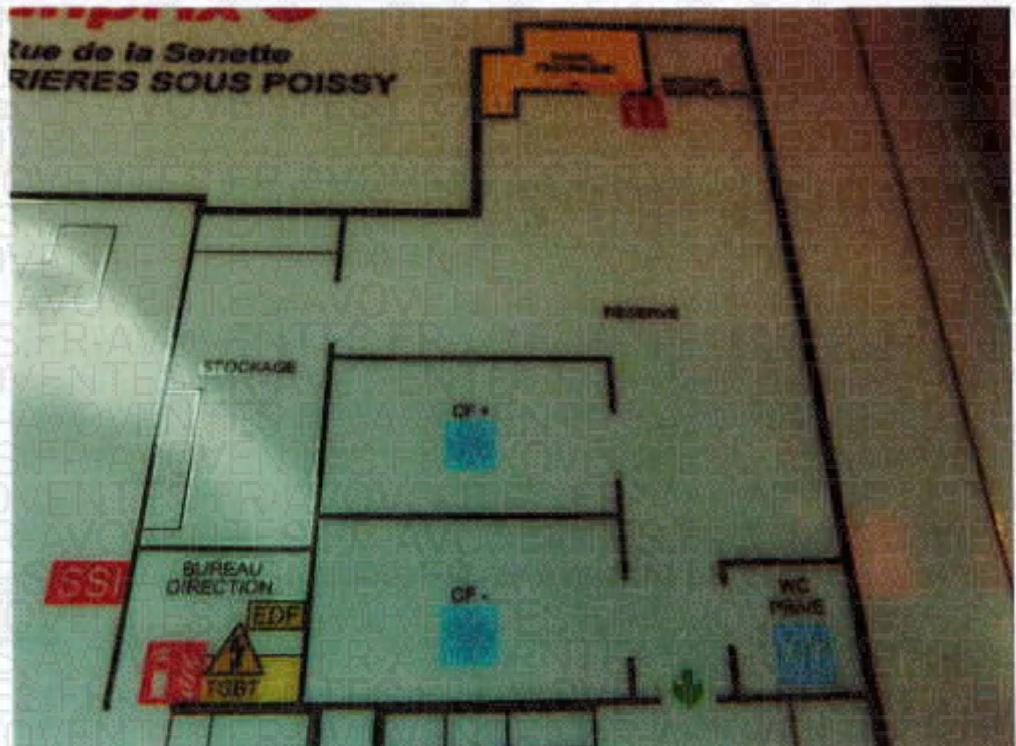








Locaux techniques



2. Réserve :

Revetement de sol : carrelage

Murs : parpaings

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





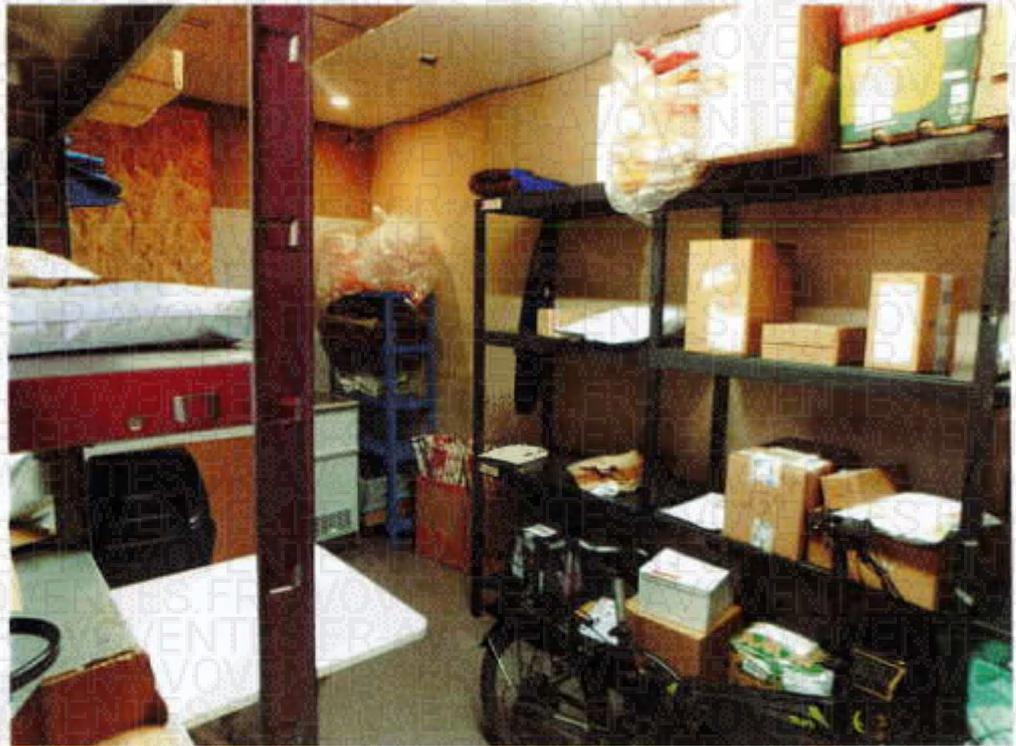
3. Stockage :

Revetement de sol : carrelage

Murs : parpaings

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





4. WC :

Revetement de sol : carrelage

Murs : faïence et peinture

Equipement sanitaire : une cuvette WC en faïence blanche avec réservoir dorsal

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques

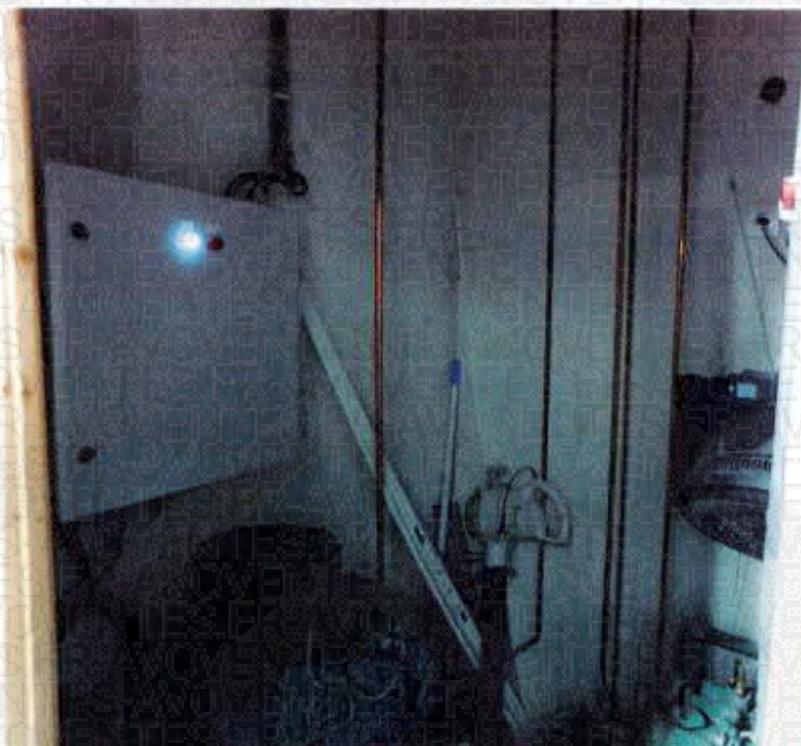


5. Local technique :

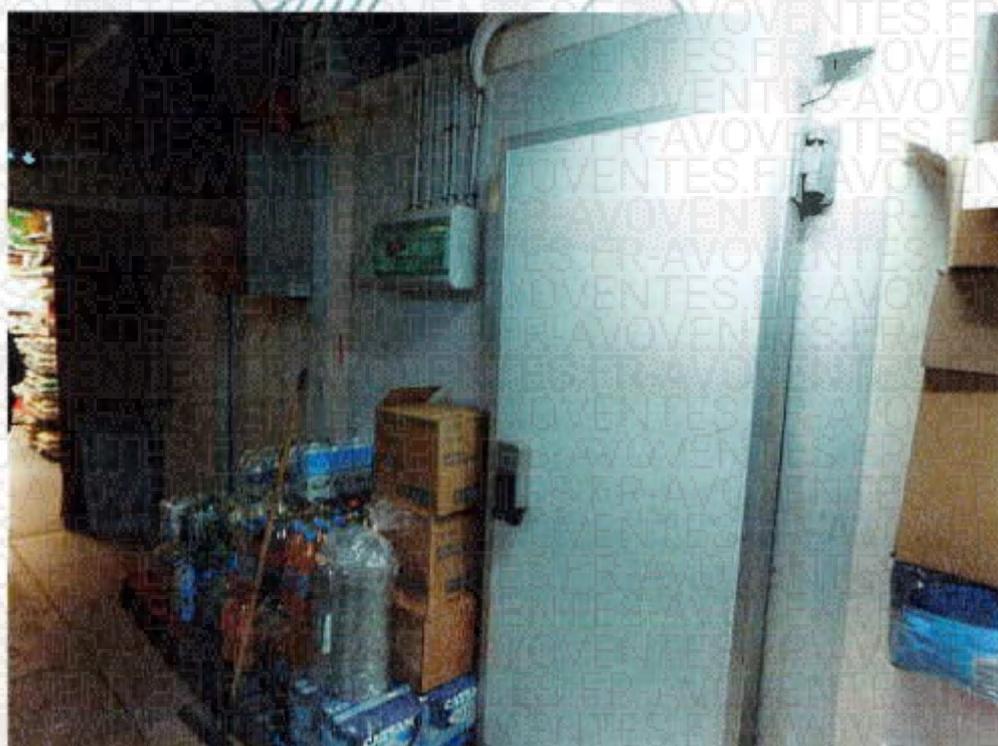
Revêtement de sol : carrelage

Murs : parpaings

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques



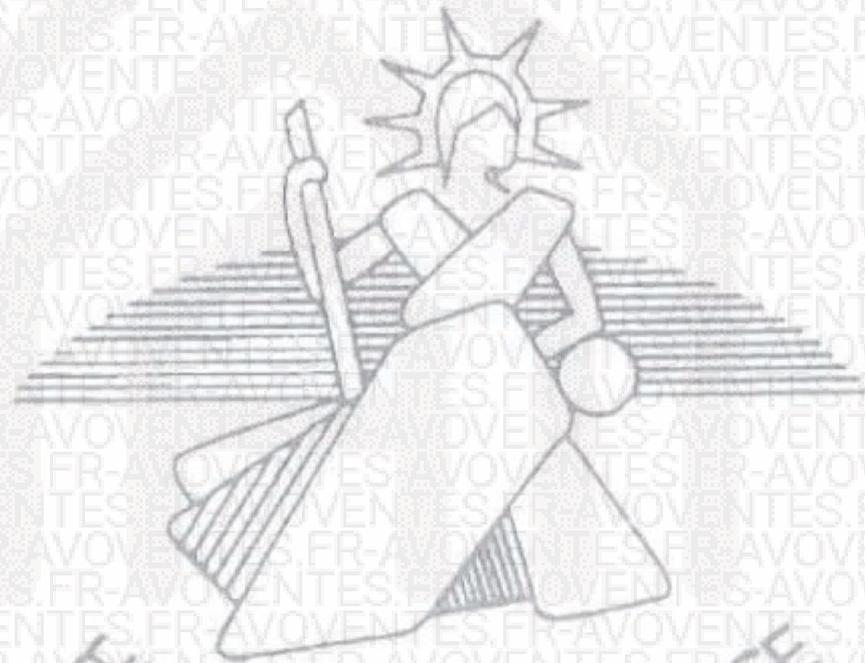
6. Deux chambres froides :



Syndic de copropriété : FONCIA BOUCLES DE SEINE – 28 avenue de la République – 78200 MANTES LA JOLIE

Occupation : le local est occupé et loué par la  en vertu d'un bail commercial sous seings privés en date du 14 octobre 2015 consenti pour une durée de neuf années consécutives ayant commencé à courir le 15 octobre 2015 pour finir le 14 octobre 2024. La location a été consentie moyennant le paiement d'un loyer annuel en principal de 32 400,00 euros HT payable d'avance le 1^{er} de chaque mois et une provision mensuelle sur charges de 250,00 euros.

 me remet une copie dudit bail qui comprend 10 pages dont un exemplaire figure ci-dessous :



HUISSIER DE JUSTICE